

LA RUPTURE BRUTALE DE RELATIONS COMMERCIALES ÉTABLIES

1. DE QUOI S'AGIT-IL ?

Fait de rompre brutalement une relation commerciale ayant duré dans le temps sans avoir laissé un préavis suffisant à son partenaire commercial

2. CONDITIONS PRÉALABLES

ACTEURS ÉCONOMIQUES CONCERNÉS

-  Sociétés commerciales
-  Commerçants

CARACTÉRISTIQUES DE LA RELATION COMMERCIALE ÉTABLIE

- (1) Un volume d'affaire significatif entre les cocontractants
- (2) Une durée de relation suffisante

3. LES SITUATIONS DE RUPTURE CONCERNÉES

PREMIÈRE SITUATION

Rupture totale (perte du partenaire commercial) ou partielle (diminution substantielle du courant d'affaires, déréférencement partiel) de la relation contractuelle avec un préavis de rupture nul ou insuffisant

DEUXIÈME SITUATION

Modification substantielle des conditions commerciales de la relation s'apparentant à une rupture :
- hausse des tarifs disproportionnée
- retrait
- violation d'une exclusivité, etc.

BON A SAVOIR

- Peu importe le délai de préavis contractuel pour apprécier le caractère brutal de la rupture
- Prise en compte de la dépendance économique du partenaire victime de la rupture pour apprécier le caractère brutal
- Un contrat écrit n'est pas nécessaire

4. SITUATIONS EXCLUES

Relations non commerciales

Sous-traitance de transports, agents commerciaux, non-renouvellement de crédits, baux commerciaux

Rupture justifiée par les fautes graves du partenaire

5. LES SANCTIONS JUDICIAIRES

MAINTIEN DE LA RELATION COMMERCIALE

-  Le juge ordonne le maintien de la relation commerciale et fixe les conditions de maintien
-  Période maximale de maintien de 18 mois

INDEMNISATION DU PRÉJUDICE

- = [(Nombre de mois de préavis manquants) - (Préavis effectif)] x [marge brute mensuelle]
-  Plafond de 18 mois

CONCRÈTEMENT ?

Un préavis suffisant est en général d'un mois par année d'ancienneté (sauf facteur aggravant)
Ex : Une relation de 12 années nécessitera en moyenne 12 mois de préavis, et l'indemnisation judiciaire versée correspondra à 12 mois de perte de marge brute